



Boulogne, le 22 août 2023

IFMK DE L'EST FRANCILIEN
Monsieur MARTIAL DELAIRE
25 RUE GINOUX
75015 PARIS

Réf : Numéro de dossier CN_2023_04122

Objet : Demande de certification initiale - Attribution de la certification et envoi du certificat Qualiopi

Monsieur MARTIAL DELAIRE,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'issue du Comité d'Evaluation qui s'est réuni le 22/08/2023, je vous accorde la certification Qualiopi. Vous trouverez, en pièce jointe, votre certificat.

Cette certification est valable 3 ans soit du 22/08/2023 au 21/08/2026.

Elle atteste du respect des exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi.

Durant cette période, nous vous rappelons que vous devez porter à notre connaissance, dans les meilleurs délais, toute information relative à des changements majeurs qui surviendraient au sein de votre structure.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et restons bien entendu à votre disposition pour toute information.

Veillez recevoir, Monsieur MARTIAL DELAIRE, l'assurance de notre considération distinguée.

Catherine TERRIEN
Présidente ISQ Certification

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Terrien', written over a horizontal line.

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2308_CN_04122 - V.1

Début de validité de la certification : 22/08/2023

Echéance de la certification : 21/08/2026

Date d'émission du certificat : 22/08/2023

ISQ Certification certifie que

IFMK DE L'EST FRANCIEN

25 RUE GINOUX 75015 PARIS

SIREN : **884971367**

NAF : **8559B**

Numéro de Déclaration d'activité : **11770822777**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

Et pour le site suivant :

IFMK DE L'EST FRANCIEN - 3 AVENUE ROLAND MORENO 77124 CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Catherine TERRIEN
Présidente, ISQ Certification

